

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.
TENUE AU SIEGE DE LA SOCIETE LE 26 AVRIL 2023 A 10H30**

La séance est ouverte à 10h30..., sous la présidence de Mme Valérie PAQUOT.....

Il désigne Mme Françoise GORREMAN-S-MAIRE.....
pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Baudouin NAGELMACKERS... et M. Jean-Paul VAN QUATHEN
sont désignés pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Madame le Commissaire participe également à l'Assemblée .

La Présidente dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 24 mars 2023,
- du Tijd du 24 mars 2023, et
- de l'Echo du 24 mars 2023,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires et aux obligataires en nom et la liste des présences.

La Présidente précise que ces documents ont été publiés sur le site de la société le 24 mars 2023 et communiqués également au média Symex Charterinvestor à la même date.

La Présidente attire l'attention des actionnaires présents sur le fait qu'un point sera rajouté à l'ordre du jour, à savoir le renouvellement mandat du Commissaire.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, la Présidente leur demande de reconnaître que l'Assemblée générale annuelle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

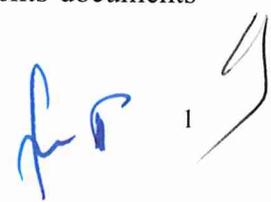
.....48..... actionnaires présents ou représentés ont déposé940 282..... actions donnant droit au même nombre de voix.

Il existe actuellement 1.677.346 actions représentatives du capital de la société.

- 18 837 actions propres
Le nombre de droit de vote maximum est donc de ~~1.677.346.~~ 1.658 509 .

La Présidente attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur la remise aux actionnaires d'une version abrégée, en vertu de l'article 3 :17 du nouveau code des Sociétés et des Associations, des comptes statutaires de l'exercice 2022.

L'Assemblée (passe à la lecture) (dispense le bureau de la lecture) des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.



Après avoir entendu un exposé rappelant les faits marquants de l'exercice 2022 et passé en revue les différentes questions des actionnaires, dont les réponses seront disponibles sur le site de la société et figurent en annexes au présent procès-verbal, la Présidente, rappelle que conformément à ce qui est inscrit dans les procurations, pour toute résolution sans indication de vote, il sera émis au nom de l'actionnaire un vote favorable à l'adoption des propositions de décisions présentées ou agréées par le Conseil d'administration,

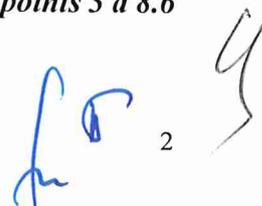
La Présidente passe alors au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2022,
2. Présentation du rapport du Commissaire sur l'exercice 2022,
3. Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2022 et de l'affectation du résultat,
4. Approbation de la politique de rémunération,
5. Approbation du rapport de rémunération,
6. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2022,
7. Décharge à donner au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2022,
8. Mandats statutaires :
 - 8.1. Nomination de la société GoAct, s.r.l., représentée par Madame Karen Dumery, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027,
 - 8.2. Nomination de la société Tigrane, sas, représentée par Monsieur Hubert Olivier, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027,
 - 8.3. Nomination de Monsieur Nils Van Dam, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027,
 - 8.4. Nomination de Monsieur Thibault Van Craen, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027,
 - 8.5. Nomination de la société Blacercel, s.a., représentée par Madame Marie-Noël Paquot, pour une durée de 4 ans venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2027, en qualité d'administrateur ayant un lien avec l'actionnaire principal,
 - 8.6. Reconduction de la société European Company of Stake, s.a., représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe, pour une durée d'un an venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2024, en qualité d'administrateur ayant un lien avec l'actionnaire principal.
 - 8.7. Nouveau point : Renouvellement du mandat du Commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, dont les émoluments annuels seront fixés à EUR 102.000 (hors frais et indexables) et qui sera représenté par Madame Corine Magnin, pour un terme de 3 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2026,
9. Divers.

Le Conseil d'administration recommande d'adopter les propositions faites aux points 3 à 8.6 inclus.

La Présidente acte ensuite les résolutions suivantes :



2

B. DECISIONS

PREMIERE RESOLUTION (point 3 à l'ordre du jour)

Approbation des comptes annuels de la Compagnie du Bois Sauvage S.A. au 31 décembre 2022 et affectation des résultats tels qu'ils sont proposés dans le rapport annuel.

Les comptes annuels sociaux de l'exercice 2022 se terminent par un bénéfice de 294.942.153,03 Euros.

En tenant compte du bénéfice reporté de 374.608.892,74 Euros, le bénéfice à affecter s'élève à 669.551.045,77 Euros.

Le dividende brut unitaire de l'exercice proposé pour 2022 est de 8,00 Euros par titre.

L'affectation du bénéfice répartisable pour 2022 se présente comme suit :

- à la réserve légale :	0,00 Euros
- aux autres réserves :	0,00 Euros
- aux réserves indisponibles pour actions propres	5.100.164,01 Euros
- à la distribution d'un dividende brut de 8,00 euros	13.418.768,00 Euros
- à l'annulation du dividende brut sur actions propres de l'année précédente	-74.655,00 Euros
- aux actions propres au 31/12/2022	-121.760,00 Euros
- à la prime bénéficiaire pour les membres du personnel	78.694,55 Euros

le solde, constituant le bénéfice à reporter, se monte à 651.149.834,22 Euros.

L'Assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2022 de la Compagnie du Bois Sauvage S.A. et l'affectation des résultats proposés, par :

939 880 voix POUR
..... voix CONTRE
402 ABSTENTIONS

soit 99,96% des votes exprimés.

DEUXIEME RESOLUTION (point 4 à l'ordre du jour)

Approbation de la politique de rémunération.

L'Assemblée approuve la politique de rémunération par:

939 248 voix POUR
192 voix CONTRE
842 ABSTENTIONS

soit 99,89% des votes exprimés



TROISIEME RESOLUTION (point 5 à l'ordre du jour)

Approbation du rapport de rémunération de l'exercice 2022 et en conséquence de l'octroi aux administrateurs d'une rémunération pour leur fonction au sein du Conseil d'administration de Bois Sauvage d'un montant total de 281.375 Euros.

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération de l'exercice 2022 par:

.....939 248..... voix POUR
.....192..... voix CONTRE
.....842..... ABSTENTIONS

soit99,89.....% des votes exprimés.

QUATRIEME RESOLUTION (point 6 à l'ordre du jour)

Donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice 2022

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs de la Compagnie du Bois Sauvage pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 par:

.....939 840..... voix POUR
.....40..... voix CONTRE
.....402..... ABSTENTIONS

soit99,95.....% des votes exprimés.

CINQUIEME RESOLUTION (point 7 à l'ordre du jour)

Donner décharge au Commissaire pour l'exercice 2022.

L'Assemblée donne décharge au Commissaire de la société pour son mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 par:

.....939 880..... voix POUR
.....0..... voix CONTRE
.....402..... ABSTENTIONS

soit99,96.....% des votes exprimés.



SIXIEME RESOLUTION (point 8.1 à l'ordre du jour)

Nomination de la société GoAct, s.r.l., représentée par Madame Karen Dumery, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans.

L'Assemblée nomme la société GoAct, s.r.l., représentée par Madame Karen Dumery, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027 par :

919.313 voix POUR
..... voix CONTRE
20.969 ABSTENTIONS

soit 97,77% des votes exprimés.

SEPTIEME RESOLUTION (point 8.2 à l'ordre du jour)

Nomination de la société Tigrane, sas, représentée par Monsieur Hubert Olivier, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans.

L'Assemblée nomme la société Tigrane, sas, représentée par Monsieur Hubert Olivier, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027, par :

919.313 voix POUR
..... voix CONTRE
20.969 ABSTENTIONS

soit 97,77% des votes exprimés.

HUITIEME RESOLUTION (point 8.3 à l'ordre du jour)

Nomination de Monsieur Nils Van Dam, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans.

L'Assemblée nomme Monsieur Nils Van Dam, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027, par :

919.313 voix POUR
..... voix CONTRE
20.969 ABSTENTIONS

soit 97,77% des votes exprimés.



5

NEUVIEME RESOLUTION (point 8.4 à l'ordre du jour)

Nomination de Monsieur Thibault Van Craen, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans

L'Assemblée nomme Monsieur Thibault Van Craen, en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de 4 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027, par :

919.313 voix POUR
..... voix CONTRE
209.69 ABSTENTIONS

soit 97,77% des votes exprimés.

DIXIEME RESOLUTION (point 8.5 à l'ordre du jour)

Nomination de la société Blacercel, s.a., représentée par Madame Marie-Noël Paquot, pour une durée de 4 ans

L'Assemblée nomme société Blacercel, s.a., représentée par Madame Marie-Noël Paquot, en qualité d'administrateur ayant un lien avec l'actionnaire principal,, pour une durée de 4 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2027, par :

940.082 voix POUR
..... 200 voix CONTRE
..... ABSTENTIONS

soit 99,98% des votes exprimés.

ONZIEME RESOLUTION (point 8.6 à l'ordre du jour)

Reconduction de la société European Company of Stake, s.a., représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe, pour une durée d'un an

L'Assemblée reconduit la société European Company of Stake, s.a., représentée par Monsieur Frédéric Van Gansberghe, pour une durée d'un an, en qualité d'administrateur ayant un lien avec l'actionnaire principal, pour une durée d'un an qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2024, par :

938.538 voix POUR
..... voix CONTRE
..... 1744 ABSTENTIONS

soit 99,81% des votes exprimés.



DOUXIEME RESOLUTION (point 8.7 à l'ordre du jour)

Renouvellement du mandat de commissaire de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, pour un terme de 3 ans

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, dont les émoluments annuels seront fixés à EUR 102.000 (hors frais et indexables) et qui sera représenté par Madame Corine Magnin, pour un terme de 3 ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2026, par :

934810.. voix POUR
..... voix CONTRE
.....5472 ABSTENTIONS

soit99,42...% des votes exprimés,
représentant plus de 50% du nombre total d'actions ayant le droit de vote. *Soit 56,36% du capital*

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à12h01.....

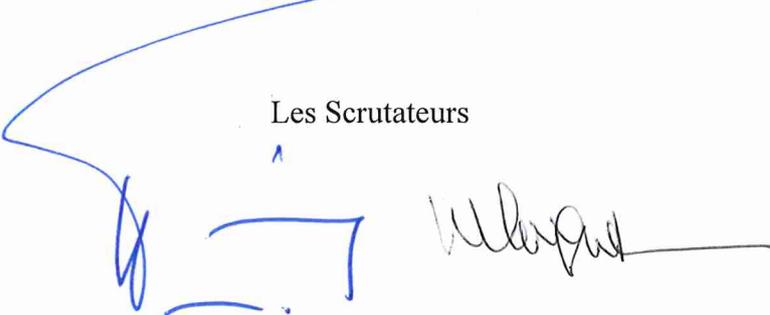
La Présidente



La Secrétaire



Les Scrutateurs



Les Actionnaires

